



# Mercedes-Benz Canada Inc.

Travail forcé and travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

Le 26 mai 2026

Mercedes-Benz



# Table des matières

---

## **Section 1**

Introduction page 4

---

## **Section 2**

Définitions page 5

---

## **Section 3**

Stratégie d'entreprise durable page 6

---

## **Section 4**

Évaluation de l'efficacité des mesures prises page 14

---

## **Section 5**

Processus de consultation des entités affiliées et des entités de portefeuille dans le cadre de la préparation de la déclaration page 15

---

## **Section 6**

Attestation pour Mercedes-Benz Canada Inc. Année de déclaration 2025 page 16

# Un message de nos directors

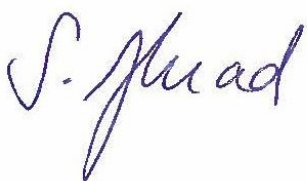


Mercedes-Benz Canada Inc. (« MB Canada »), société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, a le plaisir de présenter son rapport annuel sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes (la « Déclaration ») conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

MB Canada fait partie du groupe d'entreprises Mercedes-Benz (le « Groupe Mercedes-Benz ») et a mis en œuvre localement des initiatives de portée mondiale.

Les personnes sont au centre de nos activités. Notre objectif est de veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés dans notre propre entreprise, mais aussi par nos partenaires d'affaires et nos fournisseurs. Pour nous aider à défendre ces valeurs et à réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants à tous les stades de nos chaînes d'approvisionnement, nous définissons nos normes et nos attentes à l'égard de nos fournisseurs, notamment dans notre code d'intégrité, nos normes de durabilité pour les fournisseurs, nos normes d'approvisionnement responsable et nos contrats avec les fournisseurs.

MB Canada s'engage à améliorer continuellement et à développer les pratiques exemplaires en matière d'identification, de suivi, de gestion et de déclaration du travail forcé et du travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.



**Susann Mayhead**  
Directeur général,  
Mercedes-Benz Canada Inc.



**Susan Sinclair**  
Vice-président et directeur financier,  
Mercedes-Benz Canada Inc.

## Section 1

# Introduction

La présente Déclaration couvre les activités de MB Canada au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 et a été préparée pour se conformer aux exigences de la Loi, afin de répondre aux critères obligatoires tels que décrits dans le document intitulé *Guidance for Reporting Entities* de la Loi, en date du mois de mars 2026.

Le Groupe Mercedes-Benz a conscience de sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et a mis en place des politiques et des processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Des mesures exhaustives ont été mises en œuvre pour garantir que les matériaux de production et les services sont achetés à l'échelle mondiale conformément aux normes de durabilité et que les pratiques d'affaires responsables sont intégrées dans les politiques et les systèmes de gestion. Par ailleurs, des experts de divers services internes spécialisés au niveau mondial, notamment ceux responsables des achats et de la qualité des fournisseurs, de la conformité et du service juridique, travaillent en étroite collaboration pour soutenir et faire progresser cette question sous différents angles.

Nous nous concentrons sur l'identification et l'évaluation des effets négatifs dans les opérations, les chaînes d'approvisionnement et les relations d'affaires et nous cessons, prévenons et atténuons les effets négatifs, suivons la mise en œuvre et les résultats, et communiquons sur la manière dont ces effets sont traités. Ces stratégies, tant au niveau mondial que local, nous mettent sur la bonne voie pour garantir le respect des droits de l'homme dans nos chaînes d'approvisionnement.

## Aperçu de la structure des entreprises au Canada

MB Canada exerce ses activités sur le marché canadien et assure la distribution, la mise en marché et le service à la clientèle des véhicules Mercedes-Benz, Mercedes-AMG, Mercedes-Maybach, des véhicules tout électriques de Mercedes-Benz, des fourgonnettes Mercedes-Benz, ainsi que la vente en gros de pièces détachées.

Au niveau local, MB Canada exerce également ses activités aux côtés de Services financiers Mercedes-Benz (SFMB). La société mère de ces entités est Mercedes-Benz Group AG.

Mercedes-Benz Group AG est la société mère du Groupe Mercedes-Benz et son siège social se trouve à Stuttgart, en Allemagne. Le 1er février 2022, Daimler AG a changé de nom pour devenir Mercedes-Benz Group AG. Outre Mercedes-Benz Group AG, le Groupe Mercedes-Benz se compose de toutes les filiales sur lesquelles Mercedes-Benz Group AG peut exercer un contrôle direct ou indirect. Mercedes-Benz Group AG détermine la stratégie du Groupe Mercedes-Benz, en est l'organe de contrôle et, en tant que société mère du groupe, est responsable des fonctions juridiques, réglementaires et de conformité dans le monde entier. Le Groupe Mercedes-Benz met en marché et vend des véhicules et des services dans presque tous les pays du monde et possède quelque 30 sites de production en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

## Section 2

# Définitions

Aux fins de la présente déclaration, les définitions suivantes s'appliquent, conformément aux définitions de la loi.

### **travail des enfants**

Travail ou service qui sont fournis ou offerts par des personnes âgées de moins de dix-huit ans et qui, selon le cas :

- a) sont fournis ou offerts au Canada dans des circonstances qui sont contraires au droit applicable au Canada;
- b) sont fournis ou offerts dans des circonstances qui leur sont physiquement, socialement ou moralement dangereuses;
- c) interfèrent avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école, en les obligeant à quitter l'école prématurément ou en les obligeant à combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd;
- d) constituent les pires formes de travail des enfants au sens de l'article 3 de la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999, adoptée à Genève le 17 juin 1999. (child labour)

### **travail forcé**

Travail ou services qui sont fournis ou offerts par une personne :

- a) soit dans des circonstances dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles lui fassent croire que sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît serait compromise si elle ne fournissait pas ou n'offrait pas son travail ou ses services;
- b) soit dans des circonstances qui constituent du travail forcé ou obligatoire au sens de l'article 2 de la Convention sur le travail forcé, 1930, adoptée à Genève le 28 juin 1930. (forced labour)

## Section 3

# Stratégie d'entreprise durable

MB Canada s'engage à respecter les droits de l'homme; il s'agit d'un aspect central de notre stratégie d'entreprise durable. MB Canada s'efforce de garantir le respect de ces droits fondamentaux et met en œuvre des mesures pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de sa propre entreprise et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Suivant une approche basée sur le risque, MB Canada a pris les mesures suivantes au cours de l'exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé et/ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada.

- Activités de cartographie
- Cartographie des chaînes d'approvisionnement
- Réalisation d'une évaluation interne des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Réalisation d'une évaluation externe des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants
- Lutte contre les pratiques dans les activités de l'organisation et les chaînes d'approvisionnement qui augmentent le risque de travail forcé et/ou le travail des enfants
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de diligence raisonnable pour déterminer, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Réalisation d'un exercice d'établissement des priorités visant à concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves du travail forcé et du travail des enfants
- Demande aux fournisseurs de mettre en place des politiques et des procédures pour déterminer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de protection des enfants, de clauses contractuelles, de normes, de codes de conduite et/ou de listes de contrôle de la conformité pour le travail forcé et/ou le travail des enfants
- Audit des fournisseurs
- Surveillance des fournisseurs
- Adoption de mesures visant à prévoir ou à coopérer en vue de remédier au travail forcé et/ou au travail des enfants
- Élaboration et mise en œuvre de mécanismes de règlement des griefs, formation et de sensibilisation au travail forcé et/ou au travail des enfants, et de procédures permettant de suivre les résultats obtenus dans le domaine du travail forcé et/ou du travail des enfants
- Mobilisation des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, de groupes de la société civile, d'experts et d'autres intervenants au sujet du travail forcé et/ou du travail des enfants
- Engagement avec des groupes de la société civile, des experts et d'autres parties prenantes sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants

## Analyse des risques au niveau mondial

Le Groupe Mercedes-Benz est exposé à différents risques qui sont directement liés aux activités d'affaires de Mercedes-Benz Group AG et de ses filiales ou qui résultent d'influences externes. Le Rapport Annuel du Groupe Mercedes-Benz pour 2025<sup>1</sup> (le « **Rapport** ») souligne l'efficacité du système de gestion des risques actuellement mis en œuvre pour identifier, évaluer, contrôler, surveiller et signaler systématiquement et continuellement les risques émergents qui menacent le Groupe Mercedes-Benz et sa stratégie d'entreprise durable. Cette approche est adoptée au niveau local par MB Canada.

L'un des risques connus liés aux activités d'affaires et à la chaîne d'approvisionnement de Mercedes-Benz Group AG est le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants. À notre connaissance, des risques liés au travail forcé et/ou au travail des enfants ont été identifiés en rapport avec les aspects suivants de nos activités commerciales et de notre chaîne d'approvisionnement :

- Les facteurs de risque reliés au secteur/industrie
- Les types de produits fabriqués ou importés
- Les emplacements des activités, des opérations ou des usines du Groupe Mercedes-Benz
- Les types de produits d'origine
- Les matières premières ou les produits utilisés dans les chaînes d'approvisionnement
- Fournisseurs plus bas dans la chaîne d'approvisionnement que le niveau trois
- L'utilisation du travail forcé
- Fournisseurs de premier plan (directs)
- L'utilisation de main-d'œuvre externalisée, contractée ou sous-traitante
- L'utilisation de la main-d'œuvre migrante
- L'utilisation du travail des enfants

Par ailleurs, des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants ont été identifiés dans les secteurs et industries suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz
- Fabrication
- Transport et entreposage

MB Canada n'a pas identifié de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

---

<sup>1</sup> Mercedes-Benz Group AG, Annual Report 2025, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/documents/investors/reports/annual-report/mercedes-benz/mercedes-benz-annual-report-2025-incl-combined-management-report-mbg-ag.pdf>

## Mesures d'atténuation des risques

Le système de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme du Groupe Mercedes-Benz, basé sur les risques, comprend diverses initiatives et mesures d'atténuation des risques.

### Respect des droits de l'homme

Le Groupe Mercedes-Benz respecte les droits de l'homme internationalement reconnus et s'engage notamment à respecter les normes suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises

Ces normes sont incluses dans le code d'intégrité du Groupe Mercedes-Benz<sup>2</sup> et dans les principes de responsabilité sociale et de droits de l'homme<sup>3</sup>, qui sont tous deux contraignants pour tous les dirigeants et employés de Mercedes-Benz Group AG et des sociétés regroupées du groupe dans le monde entier.

### Code d'intégrité

Le code d'intégrité du Groupe Mercedes-Benz fournit une orientation appropriée, qui sert de norme commune de valeurs, définit les lignes directrices en matière de conduite et aide les employés à prendre les bonnes décisions. Le code d'intégrité est contraignant pour tous les employés de Mercedes-Benz Group AG et de toutes les sociétés du Groupe Mercedes-Benz à travers le monde. Il comprend, entre autres, des règles relatives à la prévention de la corruption, au respect des droits de l'homme, au traitement des données et à la conformité aux exigences techniques des produits.

Le code d'intégrité se résume à cinq principes d'entreprise clés. Ils servent de référence et doivent être appliqués activement par tous les employés :

- 1) Le Groupe Mercedes-Benz s'efforce de créer une valeur durable - économiquement, écologiquement et socialement.
- 2) Le Groupe Mercedes-Benz agit de manière responsable et respecte les règles.
- 3) Le Groupe Mercedes-Benz aborde les problèmes ouvertement et prône la transparence.
- 4) L'équité et le respect sont les fondements de la collaboration.
- 5) Le Groupe Mercedes-Benz pratique la diversité.

### Principes de responsabilité sociale et droits de l'homme

Les principes de responsabilité sociale et de droits de l'homme sont l'expression de l'engagement du Groupe Mercedes-Benz à garantir le respect des droits de l'homme dans toutes les sociétés du groupe et par ses partenaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La déclaration de politique décrit la procédure de mise en œuvre des obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et identifie les

---

<sup>2</sup> Mercedes-Benz Group AG, Integrity Code, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/compliance/integrity-code.html>

<sup>3</sup> Mercedes-Benz Group AG, Principles of Social Responsibility and Human Rights, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/society/human-rights/principles-of-social-responsibility-and-human-rights.html>

risques matériels liés aux droits de l'homme pour le Groupe Mercedes-Benz.

Avec ces principes, le groupe Mercedes-Benz s'engage à prévenir et atténuer les impacts négatifs potentiels sur les droits humains dans le cadre de nos activités commerciales, et à minimiser ou, lorsque possible, mettre fin aux impacts négatifs réels.

Avec la contribution de toutes les unités spécialisées concernées du groupe Mercedes-Benz, des experts internes en droits de l'homme et des parties prenantes externes, de manière régulière et ponctuelle, le groupe Mercedes-Benz continue de développer et d'adapter les principes conformément aux résultats de l'évaluation des risques dans le cadre du Système de Respect des Droits de l'Homme (« **HRRS** »).

#### Exigences pour les fournisseurs

Le Groupe Mercedes-Benz s'est engagé à acheter de manière responsable des matériaux et des services de production et autres. Le Groupe Mercedes-Benz a défini des lignes directrices pour la gestion durable de la chaîne d'approvisionnement dans les normes d'approvisionnement responsable («**RSS**»)<sup>4</sup>. Ces RSS s'appliquent à l'échelle mondiale, s'adressent à tous les partenaires du groupe Mercedes-Benz et font partie intégrante des contrats d'approvisionnement individuels. La protection des droits de la personne est visée, notamment:

- protéger les enfants contre l'exploitation économique et sociale,
- interdiction du travail forcé et de l'esclavage,
- liberté d'association et droit à la négociation collective,
- la non-discrimination et l'égalité des chances,
- la santé et la sécurité au travail,
- des conditions de travail équitables (rémunération et heures de travail),
- l'utilisation de personnel de sécurité publique et privée,
- la protection des défenseurs des droits de la personne et des militants environnementaux,
- la protection des communautés locales et des peuples autochtones et,
- l'approvisionnement responsable en matières premières, en particulier dans les zones touchées par les conflits et à haut risque.

En tant que base pour l'achat responsable de matériaux et de services, le RSS a pour objectif de prévenir, de minimiser ou, dans la mesure du possible, d'éliminer les effets négatifs sur les personnes et l'environnement dans le monde entier.

#### Système de respect des droits de l'homme (« **HRRS** »)<sup>5</sup>

Le système de respect des droits de l'homme est l'approche de diligence raisonnable du Groupe Mercedes-Benz dans le domaine des droits de l'homme. Il assure la protection des employés du Groupe Mercedes-Benz par l'intermédiaire du système de gestion de la conformité sociale à l'échelle du groupe (le « **CMS social** »), ainsi que des processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement dans le cadre de la gestion des risques de conformité des fournisseurs (le « **SCRM** ») pour les fournisseurs directs et, en fonction des risques, pour les fournisseurs indirects (au-delà du niveau 1).

---

<sup>4</sup> Mercedes-Benz Group AG, Responsible Sourcing Standards, accessed March 2026, <https://supplier.mercedes-benz.com/docs/DOC-2672>

<sup>5</sup> Mercedes-Benz Group AG, Human Rights Respect System, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/society/human-rights/human-rights-respect-system.html>

Le HRRS est un cycle qui se compose de quatre étapes :

- 1) L'évaluation des risques
- 2) La mise en œuvre du programme
- 3) Surveillance
- 4) Les rapports

Il est conçu pour détecter systématiquement et à un stade précoce les risques, ainsi que les effets négatifs potentiels et réels des activités d'affaires sur le respect des droits de l'homme, afin de les prévenir et de prendre des contre-mesures, le cas échéant.

Dans la mise en œuvre et le développement ultérieur du HRSS, le groupe Mercedes-Benz consulte des experts, des employés et d'autres parties prenantes susceptibles d'être affectées par les activités économiques de Mercedes-Benz concernant ses principes de droits de l'homme.

#### Système de gestion de la conformité sociale (le « CMS social »)

Grâce au CMS social<sup>6</sup>, le Groupe Mercedes-Benz a intégré la question des droits de l'homme pour les sociétés du Groupe Mercedes-Benz dans le processus systématique de gestion des risques de conformité à l'échelle du groupe.

Chaque société du Groupe est assignée à une catégorie de risque basée sur cette évaluation. À la suite de cette évaluation abstraite des risques, les risques spécifiques aux droits humains sont identifiés et évalués en consultation directe avec les unités de conformité responsables.

Les résultats de l'évaluation des risques constituent la base pour élaborer et attribuer des mesures préventives spécifiques au risque. De plus, des mesures générales de prévention pour les employés des entreprises du Groupe sont mises en œuvre au sein de nos propres opérations.

Cela inclut, entre autres:

- Communication et mise en œuvre de notre Code d'intégrité et de ces principes
- Formation pour sensibiliser aux droits de l'homme et mettre en œuvre la diligence raisonnable en matière de droits humains
- Surveillance des sociétés du Groupe concernant la mise en œuvre de mesures préventives spécifiques au risque dans le cadre du CMS social

La responsabilité de la mise en œuvre de ces mesures incombe aux sociétés du Groupe concernées. En cas d'impacts négatifs réels sur les sociétés du Groupe, des mesures correctives appropriées sont rapidement prises.

#### Gestion du risque de conformité des fournisseurs (« SCRM »)

Dans le cadre de la gestion des risques de conformité des fournisseurs (« SCRM »)<sup>7</sup>, le Groupe Mercedes-Benz soumet tous les fournisseurs de niveau 1 de ses unités d'approvisionnement en matériaux de production ainsi qu'en matériaux et services hors production à une évaluation des risques au moins une fois par an.

Après une première évaluation globale des risques, les risques spécifiques sont déterminés à l'aide de questionnaires spécifiques. De plus, les départements d'approvisionnement vérifient en permanence les matériaux de production ainsi que les matériaux et services non produits pour tous les fournisseurs de niveau 1, en reconnaissance des risques tant en matière de droits humains que de risque environnementaux grâce à l'intelligence artificielle.

<sup>6</sup> Mercedes-Benz Group AG, Social CMS, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/sustainability/human-rights/>

<sup>7</sup> Mercedes-Benz Supplier Portal, accessed March 2026, <https://supplier.mercedes-benz.com/portal/en>

Le Groupe Mercedes-Benz assure le suivi de l'ensemble des rapports internes et externes relatifs à des violations potentielles des droits de l'homme de la part des fournisseurs de niveau 1 et des connaissances corroborées de la part des fournisseurs de niveau N dans le cadre de la SCRM.

#### Identification des matières premières et des services à risque

Afin d'examiner d'autres risques dans les achats dépassant les fournisseurs de premier rang, le groupe Mercedes-Benz a d'abord analysé les matières premières présentes dans un véhicule Mercedes-Benz et les a hiérarchisées en fonction de divers facteurs. La méthodologie prévoit que les matières premières soient évaluées et priorisées en fonction du risque pays, de la critique de la matière première et des évaluations internes d'experts. Des sources de données externes sont utilisées pour l'évaluation, par exemple la Carte mondiale des risques de RMI. Le Groupe prévoit d'examiner progressivement les 24 matières premières critiques identifiées en détail ciblées pour l'année 2028 et de définir les actions appropriées

Cette revue se compose de trois étapes :

1. Accroître la transparence tout au long des chaînes d'approvisionnement en matières premières – en particulier pour certains composants, comme la cellule de batterie. À cette fin, le groupe Mercedes-Benz contacte, entre autres, les fournisseurs des composants concernés et leur demande de divulguer leur structure de fournisseurs dans le cadre d'une auto-divulgation.
2. Identifier les points chauds de risque dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières – par exemple, en fonction des risques pays.
3. Définir et mettre en œuvre des actions pour les points chauds à risque et vérifier si elles sont efficaces à long terme.

Lors de l'évaluation des risques, le groupe Mercedes-Benz est guidé par l'approche de sévérité du Guidement de l'ONU Les principes, entre autres. Le Groupe évalue d'abord quels risques pour les droits humains surviennent généralement dans connexion avec une matière première spécifique. La gravité du risque et le nombre de personnes concernées sont ensuite évalués. Dans une étape supplémentaire, le groupe Mercedes-Benz utilise les dialogues avec les fournisseurs, les auto-divulgations et audits des fournisseurs pour évaluer si le risque se manifeste également dans sa propre chaîne d'approvisionnement en matériaux de production. Dans ce cas, le groupe Mercedes-Benz définit des actions appropriées pour minimiser les risques pertinents en matière de droits humains. Lors de la sélection des actions, le principe de ne pas exclure catégoriquement les zones à haut risque comme sources de matières premières critiques est respecté. Le groupe Mercedes-Benz suit le principe « Autonomisation avant le retrait ».

L'ambition est d'améliorer la situation locale pour la population, de renforcer leurs droits et de protéger l'environnement. Au cours de l'année visée, le groupe Mercedes-Benz a pu réaliser 72 % du processus d'examen des 24 matières premières essentielles (2024 : 65 %), atteignant ainsi son objectif pour l'année 2025. L'objectif décrit les progrès dans le processus d'examen des 24 matières premières, y compris les évaluations entièrement et partiellement terminées. Au cours de la période de rapport, elle a achevé l'examen du cuir. Les zones à risque identifiées incluent le travail des enfants, une santé et sécurité au travail inadéquates, les risques environnementaux liés aux droits humains et le travail forcé. Au cours de la période de rapport, le groupe Mercedes Benz a enregistré des progrès concernant les 24 matières premières essentielles encore soumises à des évaluations finales : Elle a recueilli des données importantes nécessaires à l'examen - sur les gisements, les volumes de production, l'extraction et le traitement des matières premières, ainsi que sur leur commerce.

## Mécanisme de réclamation

### Gestion des plaintes – Office de protection des entreprises et des personnes (le « BPO »)

Le système de signalement BPO<sup>8</sup> permet aux employés et aux personnes extérieures dans le monde entier de signaler les violations de la réglementation. En rendant compte au BPO du Whistleblower System, le groupe Mercedes-Benz est informé des risques potentiels. Cela lui permet d'éviter des dommages au Groupe, à ses employés et à ses tiers, ainsi que de protéger les personnes lésées par des inconduites.

S'agissant des chaînes d'approvisionnement, le non-respect des normes d'approvisionnement responsable (le « RSS ») peut également être signalé par l'intermédiaire du BPO. Dans la mesure où la faute ou le grief relève de la sphère de responsabilité du fournisseur, celui-ci est invité à y remédier immédiatement. Le fournisseur est par ailleurs tenu de faire connaître les possibilités de déposer une plainte au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Il doit en outre veiller à ce que l'information soit également transmise à la chaîne d'approvisionnement en aval.

Dans le même temps, le Groupe Mercedes-Benz demande à ses fournisseurs d'établir un format de plainte équivalent pour leurs propres chaînes d'approvisionnement. Ce faisant, ils doivent s'efforcer d'intégrer des obligations de signalement similaires dans les contrats conclus avec leurs sous-traitants, afin que les informations pertinentes et les signalements de violations soient partagés par les sous-traitants.

## Formation sur les droits de l'homme

### Formation pour tous les employés du Groupe Mercedes-Benz et de Mercedes-Benz Canada

Les employés suivent des formations sur des sujets de conformité adaptés à leurs tâches et rôles spécifiques.

Par exemple, les employés administratifs (à temps plein et partiel) du groupe Mercedes-Benz AG et des sociétés consolidées ont accès à un programme de formation en ligne, spécifique au groupe cible. Cela inclut une formation de base obligatoire qui couvre l'intégrité ainsi que les sujets de conformité tels que la prévention de la corruption. Cette formation est attribuée à tous les employés administratifs, y compris les membres du conseil d'administration. De plus, il existe des modules spécifiques pour les managers et des modules sur des sujets spécifiques de conformité. Les modules respectifs sont automatiquement attribués aux employés lors de leur embauche, d'une promotion ou d'un transfert vers un poste spécifique. Les employés doivent suivre régulièrement le programme de formation en ligne tous les trois ans ; La participation des employés dans la production et les opérations liées à la production est volontaire.

Le Code d'intégrité et la Déclaration de principes pour la responsabilité sociale et les droits de l'homme sont contraignants pour tous les employés du groupe Mercedes-Benz ainsi que pour les sociétés consolidées du Groupe, et constituent donc une partie intégrante de ses concepts de formation.

### Formation pour la direction du Groupe Mercedes-Benz et de Mercedes-Benz Canada

En 2023, une formation sur la conformité aux droits de l'homme a également été mise en place pour tous les cadres du monde entier afin de les familiariser avec les exigences de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en fonction de leur rôle.

### Formation des employés dans le domaine de l'approvisionnement

Mercedes-Benz AG dispense une formation spécifique à ses employés travaillant dans le domaine de l'approvisionnement: des formations correspondantes sur le développement durable ont également été organisées au cours de l'année considérée. Les employés de l'unité d'approvisionnement de Mercedes-Benz

<sup>8</sup> Mercedes-Benz Group AG, BPO, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/compliance/bpo/>

AG pour les matériaux de production ont été formés aux principales exigences que les fournisseurs doivent accepter lors de l'attribution des contrats.

L'unité d'approvisionnement du Groupe Mercedes-Benz pour les matériaux et services hors production a également organisé d'autres séances de formation au cours de l'année considérée. Les cours de formation se sont concentrés sur les exigences de la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement.

#### Module de sensibilisation à la conformité (le « CAM »)

Sur la base de ses normes de durabilité pour les fournisseurs et de son code d'intégrité, le Groupe Mercedes-Benz a également développé le module de sensibilisation à la conformité (le « CAM »)<sup>9</sup>. Ce module de formation accessible au public permet aux fournisseurs de gérer de manière responsable les éventuels risques liés à l'intégrité et à la conformité. Tous les fournisseurs peuvent y accéder à tout moment via le portail des fournisseurs.

---

<sup>9</sup> Mercedes-Benz Group AG, Compliance Awareness Module (CAM), accessed March 2026, <https://www.compliance-awareness-module.com/>

# Évaluation de l'efficacité des mesures prises

MB Canada et le Groupe Mercedes-Benz adoptent une approche à multiples facettes pour atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il n'existe pas actuellement d'unités de mesure ou de normes internationales convenues pour mesurer l'efficacité de notre approche de manière efficace et crédible, mais les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme stipulent que l'efficacité d'une telle approche devrait :

- a) être basée sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et
- b) s'appuyer sur la rétroaction de sources internes et externes, y compris des parties prenantes concernées.

Outre les mesures d'atténuation des risques susmentionnées, vous trouverez ci-dessous d'autres méthodes d'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe Mercedes-Benz et de MB Canada.

## Vérification interne

Le service de vérification interne de Mercedes-Benz effectue périodiquement des vérifications dans diverses entités de Mercedes-Benz à l'échelle mondiale. Le service de vérification interne travaille conformément aux normes professionnelles et au code de déontologie de l'Institut des vérificateurs internes (l'« **IIA** »). Par conséquent, les vérifications effectuées par le service de vérification interne tiennent également compte des aspects liés à l'intégrité.

## Le système de gestion de la conformité (le « **CMS** »)

Le système de gestion de la conformité (le « **CMS** »)<sup>10</sup> de Mercedes-Benz Group AG se compose de principes et de mesures de base visant à promouvoir un comportement conforme. Il repose sur des normes nationales et internationales et est appliqué à l'échelle mondiale au sein du Groupe Mercedes-Benz. Le système de gestion de la conformité comprend sept éléments qui reposent les uns sur les autres : les valeurs de la conformité, les objectifs de la conformité, l'organisation de la conformité, les risques liés à la conformité, le programme de conformité, la formation, le contrôle et l'amélioration.

Le Groupe Mercedes-Benz contrôle chaque année les processus et les mesures du CMS et effectue des analyses pour déterminer si ces mesures sont appropriées et efficaces. Pour ce faire, il s'appuie sur les informations fournies par les sociétés du Groupe Mercedes-Benz et sur d'autres informations collectées au niveau local. Il surveille également ses propres processus à l'aide d'indicateurs de performance. Pour ce faire, le Groupe Mercedes-Benz vérifie notamment le respect des exigences formelles et l'exhaustivité du contenu. Pour cela, le Groupe Mercedes-Benz prend également en compte les résultats des vérifications internes et des vérifications externes indépendantes.

Le cas échéant, le Groupe Mercedes-Benz adapte le CMS en fonction des nouvelles exigences légales ou des résultats des analyses de risque. Les sociétés du Groupe Mercedes-Benz sont tenues de mettre en œuvre les mesures d'amélioration qui en résultent. Par ailleurs, l'efficacité des mesures est régulièrement vérifiée et les organes de direction responsables sont informés des résultats du suivi.

---

<sup>10</sup> Mercedes-Benz Group AG, Compliance Management System, accessed March 2026, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/compliance/compliance-management-system.html>

## Section 5

# Processus de consultation des entités affiliées et des entités de portefeuille dans le cadre de la préparation de la présente déclaration

MB Canada a consulté des représentants du Groupe Mercedes-Benz pour préparer cette déclaration.

MB Canada et le Groupe Mercedes-Benz reconnaissent la nécessité d'adopter une approche coordonnée pour contrer le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de leur main-d'œuvre et de leurs chaînes d'approvisionnement distinctes et partagées.

Section 6

# Attestation pour Mercedes-Benz Canada Inc. l'année de déclaration 2025

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Par: *Susann Mayhead*

**Signed by:** Susann Mayhead  
**E-Mail:** susann.mayhead@mercedes-benz.com  
**Signing time:** 28-05-2026 09:27:50 (-04:00)  
**IP address:** 163.116.130.114

---

Susann Mayhead  
Directeur général, Mercedes-Benz Canada Inc.  
Le 26 mai 2026

Par:

*Susan Sinclair*

**Signed by:** Susan Sinclair  
**E-Mail:** susan.sinclair@mercedes-benz.com  
**Signing time:** 26-05-2026 15:06:27 (-04:00)  
**IP address:** 163.116.145.128

---

Susan Sinclair  
Vice-président et directeur financier, Mercedes-Benz Canada Inc.  
Le 26 mai 2026

Nous avons le pouvoir de lier Mercedes-Benz Canada Inc.



Mercedes-Benz Canada Inc.,  
2680 Matheson Blvd. East Suite 400,  
Mississauga, Ontario L4W 0A5